

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Lundi
08 juillet 2024
(08)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, lundi 08 juillet 2024 à 19 h 00 sous la présidence de madame Chantale Perreault, mairesse-suppléante.

Sont présents : M. Bertrand Taillefer, siège # 2
Mme Lucie Vignola, siège # 3
M. André Lafrenière, siège # 4
M. Jacques Bourassa, siège # 6

Est absent : Mme Isabelle Parent, mairesse
Mme Julie-Anne Cousineau, siège #1

Public : 17 personnes

1. Ouverture de la séance

Madame Chantale Perreault, mairesse-suppléante, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 00.

24-156

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour,

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible au public;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les précédents les séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'adopter l'ordre du jour, en reportant les points 8.3, 8.4 et 8.5 à une séance ordinaire ultérieure et en ajoutant le point 11.3. L'ordre du jour demeure ouvert à toute modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-157

3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

4.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 juin 2024. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande de la présidente.

5. Dépôt du rapport financier

24-158

6. Adoption des comptes à payer au montant de 131 463.02 \$

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024 soient définis comme suit :

Liste des comptes à payer du 1 ^{er} au 30 juin 2024	131 463.02 \$
Liste des paiements incompressibles du 1 ^{er} au 30 juin 2024	261 602.78 \$
Liste des paiements incompressibles du 1 ^{er} au 30 juin par prélèvement bancaire	41 416.59 \$
Chèques émis en vertu d'une résolution	2 529.45 \$
Liste des salaires du 1 ^{er} au 30 juin	80 322.10 \$
Total des déboursés du mois de juin 2024	517 333.94 \$

Que les déboursés d'une somme de 517 333.94 \$ soient acceptés, tels que reportés à la liste des comptes.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

24-159

7.1 Adoption règlement R-226 relatif aux taux du droit de mutation immobilière [n/d R-226]

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 226 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a pour effet de fixer un taux supérieur du droit de mutation immobilière sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000\$;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Bertrand Taillefer lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2024;

Madame la mairesse-suppléante, Chantale Perreault, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'adopter le règlement ayant pour effet de fixer un taux supérieur du droit de

mutation immobilière sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000\$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Avis-2024-007 **Avis de motion – Projet de règlement numéro 214-6 modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-6]**

Le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant l'annexe C du Règlement de zonage numéro 214 afin de modifier les notes inscrites à certaines grilles de spécification pour ainsi effectuer un rappel que les résidences de tourisme sont encadrées au règlement sur les usages conditionnels.

24-160 **7.2** **Adoption du premier projet de règlement numéro 214-6 modifiant le règlement de zonage numéro 214 [n/d R-214-6]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser l'adoption du premier projet de règlement numéro 214-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 214 afin de modifier les notes inscrites à certaines grilles de spécification pour ainsi effectuer un rappel que les résidences de tourisme sont encadrées au règlement sur les usages conditionnels.

L'assemblée de consultation est fixée le jeudi 8 août 2024 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer à 19h00, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

Avis-2024-008 **Avis de motion – Projet de règlement numéro 213-1 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme [n/d R-213-1]**

Le conseiller Jacques Bourassa dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 213 afin d'y aborder les îlots de chaleur, tel qu'exigé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

24-161 **7.3** **Adoption du premier projet de règlement numéro 213-1 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 213 [n/d R-213-1]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'autoriser l'adoption du premier projet de règlement numéro 213-1 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 213 afin d'y aborder les îlots de chaleur, tel qu'exigé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

L'assemblée de consultation est fixée le jeudi 8 août 2024 et sera présidée par le conseiller Bertrand Taillefer à 19h00, à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

Avis-2024-009 **Avis de motion – Projet de règlement numéro 205-1 modifiant le règlement relatif aux Feux en plein air [n/d R-205-1]**

Le conseiller Bertrand Taillefer dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement modifiant le Règlement numéro R-205 relatif aux Feux en plein air afin de mieux encadrer l'utilisation des feux d'artifice.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

24-162

8.1 Fondation médicale des Laurentides – Invitation [n/d 03-304]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu d'autoriser l'achat de 2 billets pour le 11^e souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d 'en-Haut au coût de 300 \$/chacun. La dépense est prévue au budget.

Que les deux billets soient donnés aux employés municipaux.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-163

8.2 Projet Électrification au Parc de la rivière Dufresne – mandat biologiste [n/d 01-403]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu d'accorder le mandat à la firme Terre et habitats au coût de 7 000 \$ plus taxes.

Que la dépense soit imputée au poste de revenus reportés – Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adopté unanimement par les conseillers.

8.3 Point reporté

8.4 Point reporté

8.5 Point reporté

24-164

8.6 Offre d'achat : Simon Huot-Fleurent – Lot 6 042 909 [n/d 06-302]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu d'accepter l'offre d'achat de M. Huot Fleurent au montant de 3 000\$ pour l'achat du lot connu et désigné comme étant le lot 6 042 909 du cadastre du Québec.

Que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer les documents à cette effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

**9. Sécurité publique
(Rapport de Jacques Bourassa)**

24-165

9.1 Entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie [n/d 07-201]

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un Schéma de couverture de risque en

sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences;

CONSIDÉRANT que la MRC de Matawinie a finalisé la révision de son SCRSI et souhaite se prévaloir d'une entente régionale;

CONSIDÉRANT que cette entente permet à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat des incendies ou autres demandes d'assistances humaines ou matérielles de la part de la municipalité, aux conditions prévues à ladite entente;

CONSIDÉRANT que l'entente a été validée lors de la rencontre de la Commission sécurité publique, incendie et civile du 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que chacune des municipalités du territoire procède à la signature de cette entente;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci;

- Autorise la signature de l'entente relative à la fourniture de services concernant le plan d'aide mutuelle en matière de sécurité incendie,
- Transmet l'entente à la MRC de Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-166

9.2 Entente Municipalité St-Donat – Mandat patrouilleurs

Patrouille nautique – Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements découlant de la loi sur la marine marchande du Canada [n/d 03-301]

ATTENDU que la municipalité de St-Donat assure la sécurité des amateurs de nautisme sur le lac Ouareau par l'établissement d'une patrouille nautique;

ATTENDU que le lac Ouareau est partagé entre la municipalité de St-Donat et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;

ATTENDU que Transports Canada a désigné les inspecteurs municipaux de la municipalité de St-Donat comme agents de l'autorité pour l'application de la partie 10 de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;

ATTENDU qu'une entente a été signée relative à l'application des articles 2.5 à 2.8, 5.1 à 5.5 et des chapitres 9 et 10 du règlement R-208 sur les nuisances dans la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci toujours en vigueur;

ATTENDU que des patrouilleurs nautiques ont été nommés inspecteurs municipaux pour exercer les fonctions d'agents de l'autorité et pour faire respecter les articles 2.5 à 2.8, 5.1 à 5.5 et des chapitres 9 et 10 du règlement R-208 concernant les nuisances dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci. Les patrouilleurs nommés sont;

- Joseph-Emmanuel Kenneth
- Miriam Maurice
- Alexia Mei Lacasse

- Camille Bouchard Pilon
- Élohan Richer
- Maïka Viel
- Gabriel Jodlowski
- Jérémy Brunso.

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci requiert que les inspecteurs municipaux désignés par la municipalité de St-Donat soient désignés agents de l'autorité et soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales pour les articles 2.5 à 2.8, 5.1 à 5.5 et des chapitres 9 et 10 du règlement R-208 concernant les nuisances.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- De nommer ces mêmes personnes, déjà certifiés patrouilleurs à la municipalité de St-Donat, à titre d'inspecteurs municipaux.
- De faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces inspecteurs municipaux puissent délivrer des constats d'infraction en son nom pour l'application de la Loi et de certains règlements découlant de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada applicables à la navigation de plaisance, à savoir la partie 10 de la Loi sur la marine marchande du Canada, le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance et le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments sur le Lac Ouareau

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics (Rapport de André Lafrenière)

Période de questions des travaux publics

11. Environnement et Hygiène du milieu (Rapport de Chantale Perreault)

24-167 11.1 Système alimentation Durable Matawinie (SADM) – Délégation **[n/d 03-304]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu de déléguer la conseillère Chantale Perreault au comité de l'organisme Système alimentation durable Matawinie (SADM) et d'assister aux rencontres.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-168 11.2 Journée environnement du 17 août – Autorisation [n/d 03-200]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu, d'autoriser la tenue de la *Journée Environnement* pour les résidents, selon les modalités suivantes :

- Accès gratuit au site de matériaux secs;
- Dîner: viande fumée (smoke meat);
- Qu'un budget de 1 500\$ soit autorisé pour la tenue de l'évènement. La dépense est prévue au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-169

11.3 Rachat bacs bruns et noirs – Autorisation [n/d 01-401]

CONSIDÉRANT la fin de contrat du contrat du services de collecte et de transport des matières résiduelles le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT les appels d'offres communs avec les municipalités de Rawdon, Chertsey, Entrelacs et Saint-Donat pour les services d'élimination des déchets, de traitement des matières organiques, de collecte et de transports des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'avec les nouveaux contrats, la fourniture des bacs bruns et noirs ne seront plus inclut aux contrats comme par les années passées;

CONSIDÉRANT que la municipalité a indiqué son intérêt à faire le rachat des bacs à la fin du contrat de 2024 auprès de son fournisseur;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour le rachat à compter de 2025, de tous les bacs bruns et noirs déjà en utilisation sur le territoire, dont le nombre est d'environ 1300 bacs bruns et 1300 bacs noirs, au coût de 39 500\$ plus taxes à la compagnie EBI Environnement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs (Rapport de Julie-Anne Cousineau)

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme (Rapport de Bertrand Taillefer)

Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme

14. Promotion touristique et développement (Rapport de Jacques Bourassa)

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. **Art et Culture**
(Rapport de Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

24-170

16. **Fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu de lever la présente séance. Il est 20h55

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 24-158, 24-162, 24-163, 24-168, 24-169.

Martine Bélanger, Directrice générale

Chantale Perreault, Mairesse-suppléante

Martine Bélanger, directrice générale